Nom du Cabinet ou du commissaire aux comptes titulaire du mandat, désigné organisme tiers indépendant

*Adresse*

[Date][[1]](#footnote-1)

Exercice clos le …

Madame, Monsieur,

Cette lettre vous est adressée, en application de votre doctrine professionnelle, dans le cadre de l’émission de votre rapport sur les informations environnementales, sociales et sociétales de la déclaration de performance extra-financière publiées dans le rapport de gestion XXXX du groupe XXX (ci-après respectivement « les Informations » et la « Déclaration ») présentées en annexe à cette lettre.

En tant que responsable de la préparation de la Déclaration et du contrôle interne y afférent, nous vous confirmons ci-après, en toute bonne foi et au mieux de notre connaissance, les informations et affirmations qui vous ont été fournies dans le cadre de votre mission.

1. [Le(s) référentiel(s) / protocole(s) / procédures / …] que nous avons développé(s) nous permet(tent) d'évaluer de façon appropriée les impacts environnementaux, sociaux et sociétaux dont rendent compte les Informations.
2. Nous avons rendu public le fait que tout tiers peut consulter [le(s) référentiel(s) / protocole(s) / procédures / …] sur notre site internet, ou sur simple demande auprès de la Direction du Développement Durable.
3. Les Informations ont été publiées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément [au(x) référentiel(s) / protocole / procédures / …] et ce, sur l’ensemble du périmètre mentionné dans les commentaires méthodologiques « Méthodologie du reporting RSE » du rapport de gestion.
4. Nous avons conçu et mis en œuvre les contrôles nécessaires lors de la collecte et de la consolidation des Informations, en particulier ceux destinés à prévenir et à détecter les erreurs et les fraudes.
5. Nous n’avons pas connaissance de faiblesses significatives[[2]](#footnote-2) du contrôle interne afférent à la préparation de la Déclaration[[3]](#footnote-3) [*le cas échéant :* autres que celles que nous vous avons déjà signalées *(à préciser)*].
6. Nous avons pris connaissance de l’état, joint en annexe, des anomalies relevées lors de vos travaux sur les Informations et non corrigées. Nous considérons que ces anomalies ne sont pas significatives au regard des Informations prises dans leur ensemble.
7. Les principales hypothèses et/ou estimations retenues pour l’établissement des Informations publiées, en particulier pour les informations qualitatives, présentées dans le … [document/paragraphe « Méthodologie du reporting RSE »] nous paraissent raisonnables.
8. L’information communiquée dans le document/paragraphe « Méthodologie du reporting RSE » est suffisante pour permettre la compréhension, par le lecteur, des Informations publiées.
9. A ce jour, nous n’avons connaissance d’aucun événement, autres que ceux déjà pris en compte, survenu depuis la date de clôture de l’exercice et qui nécessiterait une modification des Informations.
10. Nous n’avons pas relevé d’incohérence avec les hypothèses retenues pour l’établissement des états financiers et autres éléments de communication de l’entreprise qui aurait une incidence significative sur les Informations ou la Déclaration.
11. Nous avons mis à votre disposition toute la documentation nécessaire à la réalisation de votre mission, notamment les procédures internes et rapports internes, matrice de collecte, ainsi que toutes les informations, notamment à caractère qualitatif, ayant ou pouvant avoir une incidence significative sur les Informations.
12. Nous vous avons fourni toutes les informations supplémentaires que vous nous avez demandées et laissé libre accès aux personnes au sein de l’entité que vous avez souhaité interroger pour les besoins de la vérification.
13. Nous n’avons connaissance d’aucun rapport, avis ou position émanant d’organismes externes de contrôle dont le contenu pourrait avoir une incidence significative sur la présentation et les méthodes d’évaluation des Informations.
14. Nous avons appliqué, au mieux de notre connaissance, les textes légaux et règlementaires. Des procédures ont été conçues et mises en œuvre dans la société, visant à garantir le respect de ces textes légaux et règlementaires. Nous n’avons pas connaissance de cas de non-respect susceptible de conduire à des anomalies significatives dans la Déclaration.
15. La partie du rapport de gestion incluant la Déclaration contient toutes les informations requises par le code de commerce.

|  |  |
| --- | --- |
| *Signature*Président Directeur Général ou Directeur Général Délégué (Gérant)[[4]](#footnote-4) | *Signature*Directeur responsable de la préparation de la Déclaration |

1. Dans le cadre de son intervention, l’OTI demande à l’entité de lui fournir une lettre d’affirmation spécifique, à une date aussi proche que possible de la date de l’avis motivé, mais pas postérieure à celle‑ci (se reporter également au 4.4 du présent avis technique). [↑](#footnote-ref-1)
2. En référence à la NEP 265 – *Communication des faiblesses du contrôle interne*, une faiblesse significative du contrôle interne est une faiblesse ou un ensemble de faiblesses du contrôle interne lié à l’information environnementale, sociale et sociétale de la déclaration de performance extra-financière suffisamment importante pour mériter l’attention de l’organe collégial chargé de l’administration ou de l’organe chargé de la direction et de l’organe de surveillance, ainsi que, le cas échéant, du comité spécialisé. [↑](#footnote-ref-2)
3. Le cas échéant : « Nous vous avons communiqué les faiblesses significatives du contrôle interne dont nous avons eu connaissance ». [↑](#footnote-ref-3)
4. Choisir la formulation adéquate. [↑](#footnote-ref-4)